Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 035-213502032-20260602-D_2026_28-DE

Département d'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de RENNES
Canton de MONTFORT

COMMUNE DE LA NOUAYE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 02 juin 2026

Nombre de conseillers : 11
Présents : 09
Votants : 11

Date de convocation : 22 mai 2026
Date d'affichage : 22 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le deux juin, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de La Nouaye se sont réunis dans la salle du Conseil à la Mairie sur la convocation du Maire,

Étaient présents : Mme Fabienne BONDON, M. Loïc JOUAN, Mme Isabelle LEPAGE, M. Jérôme TOSTIVINT, M. Stéphane BESNARD, M. Johann RIAULT, Mme Floriane VALLEAU, Mme Chris HOZE, Mme Florence GUERIN.

Étaient absents excusés : M. Alban BERTHELOT (procuration donnée à Mme Fabienne BONDON),
Mme Gaëlle NIGNOL-CRENN (procuration donnée à M. Loïc JOUAN)

Le quorum de 6 est atteint.
La séance est ouverte à 20h.
M. Stéphane BESNARD est nommé secrétaire de séance.

Délibération n° 2026 - 28
Objet : Convention générale Missions facultatives du CDG d'Ille et Vilaine

Exposé : Les Centres de Gestion accompagnent les collectivités et établissements publics de leur ressort en mettant à leur disposition des services et des expertises. Ils exercent des missions obligatoires et des missions facultatives.

En Ille-et-Vilaine, les collectivités et établissements publics, affiliés à titre obligatoire ou volontaire, ont confié au CDG 35 un ensemble de missions facultatives permettant de mutualiser les compétences et les moyens. Ce partenariat offre aux collectivités la possibilité de recourir à l'expertise d'un tiers de confiance. La convention proposée définit les modalités d'accès et d'utilisation des missions facultatives.

La signature vaut adhésion de principe aux conditions générales applicables à chaque mission, sans obligation de recours effectif à l'ensemble d'entre elles.
En signant cette convention, la collectivité ou l'établissement public :

- bénéficie de l'ensemble des missions facultatives mises en place par le CDG 35,
- s'engage à respecter les modalités d'exécution prévues,
- accepte que certaines missions soient accessibles uniquement sur demande expresse et sous réserve des moyens disponibles.

Ces missions viennent en complément du socle de services d'intérêt général assuré à toutes les collectivités. Elles permettent aux signataires de recourir, selon leurs besoins, à l'expertise du CDG 35 dans un cadre clair et équitable.

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 035-213502032-20260602-D_2026_28-DE

Département d'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de RENNES
Canton de MONTFORT

La convention prend effet à la date de sa signature et est conclue pour la durée du mandat municipal en cours et prendra fin au terme de la dernière année civile de ce mandat soit le 31 décembre 2032.

VU le Code général de la Fonction Publique
VU le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale
Vu la délibération n° 2025-95 du 27/11/2025 du Conseil d'administration du CDG 35, de la fonction publique territoriale d'Ille et Vilaine.
Mme Le Maire propose de signer la convention d'utilisation des missions facultatives proposée par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Ille-et-Vilaine.

Délibération :

Entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'autoriser Madame le Maire à signer la convention cadre d'utilisation des missions facultatives du CDG 35 ainsi que les actes subséquents (convention complémentaire, proposition d'intervention, formulaires de demande de mission...).

Le Secrétaire de séance,
Stéphane BESNARD

Le Maire,
Fabienne BONDON

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme et exécutoire